Envoyé en préfecture le 26/03/2026
Reçu en préfecture le 26/03/2026
Publié le
ID : 035-213500374-20260321-DCM20262103037-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BREAL-SOUS-MONTFORT

Nombre de membres	
Afférents	29
Présents	28
Votants	29

L'an deux mil vingt-six, le 21 mars 2026 à 10 heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Bréal-sous-Montfort dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Audrey GRUEL, Maire,

Présents : Audrey GRUEL, Roland HERCOUET, Sylvie LEROY, Gérard BERRÉE, Stéphanie DUMAND, Dominique BOISSEL, Catherine ROBIN, Pascal MOISAN, Valérie BERRÉE, Nicolas VERON-GRUAU, Chantal PERSAIS, Joël TARDIF Sophie CHAPRON, Antoine MAILLARD, Anaïs ANGÉ, Thierry THOMAS, Bruno BOURGEOIS, Véronique DUTAY, Anthony LEBORGNE, Sophie RICHARD, Thomas SANDER, Sonia JEAN-MARIE, Alexandre LETERME, Céline AMELINE, Daniel GUERARD, Christophe CHEVALIER, Sabine ROULLET, Ludovic GARCIAS

Excusés ayant donné procuration : Anne BRIONNE à Sophie RICHARD

Absents : /

A été nommée secrétaire : Anaïs ANGÉ

2026-2103-037 – Institution et Vie Politique : fixation du nombre d'adjoints au Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-2 ;

Considérant que le Conseil Municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal ;

Ce pourcentage donne pour la commune de Bréal-sous-Montfort un effectif maximum de 8 adjoints.

Il est proposé au Conseil municipal la création de 7 postes d'adjoints.

Le Conseil Municipal est invité à fixer le nombre de postes d'adjoints au Maire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Approuve la création de 7 postes d'adjoints

Envoyé en préfecture le 26/03/2026
Reçu en préfecture le 26/03/2026
Publié le
ID : 035-213500374-20260321-DCM20262103037-DE

Résultat du vote : Pour : 27 – Contre : 0 – Abstention : 0 - Blancs : 2

Le Maire
Audrey GRUEL

La Secrétaire de séance,
Anaïs ANGÉ



